Union des Syndicats Force Ouvrière du Ministère chargé de l'Agriculture et de ses Etablissements publics

Déclaration liminaire

A Paris, le 26 novembre 2026

Comité social d'administration Forêt-Agriculture
du 26 novembre 2026

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du CSA Forêt-Agriculture,

Force est de constater que Madame la ministre excelle dans l'art de multiplier les mesures, dont certaines de portée limitée.

Au gré des aléas climatiques, géo-politiques, les mini-aides agricoles et forestières abondent sans effet structurant ni réparateur des trésoreries. Les montants dérisoires de ces aides, dites de crises, découragent et fédéreraient sur ce point presque tous les acteurs, les exploitants agricoles et forestiers, les chambres d'agriculture, les filières et bien-sûr les agents du MAASA et des établissements publics.

Cela fait déjà plusieurs années (trop) que nous alertons sur la situation des SEA (en termes de surcharge de travail et de consignes aberrantes). Nous ne pouvons malheureusement que constater que la situation perdure, et même empire. Il suffit d'observer le nombre de postes vacants non pourvus par des titulaires, ce qui ne fait qu'augmenter la fragilité et l'instabilité de l'instruction et du suivi des dossiers. Des agents non formés, voire sans aucune expérience, ni dans le domaine agricole, ni dans celui de l'administration, ne peuvent aucunement permettre une sécurisation des procédures, afin d'éviter les refus d'apurement européens.

Cet état de fait est accru par la méthode de "jetons" inclue depuis 2026 dans les mobilités. Quid de l'attractivité des postes intéressants et porteurs et de leur diversité ?

Comme en 2024, les mécanismes de prime ou CIA exceptionnel vont probablement être déployés. Cela ne suffit pas à convaincre les agents de rester dans les services et encore moins d'y venir. Les mises à l'épreuve successives altèrent les corps et les esprits.

Quant à l'aide CASI Climat, Adaptation, Sécheresse, Incendie, c'est une injonction aux préfets de fédérer et de payer avant la fin du traitement des dossiers. Le paiement via Chorus formulaire est itératif : un tunnel, un puits sans fond, voilà ce que disent les collègues. Quel est le ratio entre le coût de mise en œuvre et le montant versé ? Les SGCD mobilisés pour les paiements comptent les heures passées mais aucun compte n'est fait du temps passé par les agents MAASA pour convenablement instruire ces dossiers, en délai très très contraint.

Au lieu de simplification, il est plus simple d'accéder aux désiderata de certains organismes, ce qui au final complexifie le travail de toute la chaîne, y compris des déposants et de leurs comptables.

Les règles fixées initialement sont balayées au profit du clientélisme, qui devient de mise pour les aides à payer en urgence : les directions accèdent à toutes les requêtes des organismes professionnels, y compris après validation par arrêté des règles édictées en amont.

Les fonds publics sont ainsi déversés au mépris du bon sens et au détriment des exploitations. Et ce sont encore une fois les agents instructeurs qui en subissent les conséquences. Et pas uniquement les agents DDT(M), mais également les agents FranceAgrimer, les agents du BGR, les DRAAF, …

Secrétariat FO Agriculture
78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP
Tel. : 01 49 55 40 04 / 52 84
Mél : foagriculture@agriculture.gouv.fr

Secrétaire général FO Agriculture
78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP
Tel. : 06 08 75 86 68
Mél : stephane.touzet@cher.gouv.fr

https://fo-agriculture.fr/

Par ailleurs, nos cyber-faiblesses contribuent à la complexité des missions, nous pensons notamment au plan engrais rendu inaccessible durant plusieurs jours, augmentant d'autant plus la pression sur les agents. Inévitablement, le rush du CASI va se répliquer sur les agents FranceAgrimer pour payer les aides engrais.

Et en même temps, il faut également répondre aux demandes de la LAF (lutte anti-fraude dans le cadre de la gestion des aides PAC). Les SEA sont sollicités en toute méconnaissance des règles et procédures à appliquer. Ils n'ont parfois même pas accès aux informations qui leur sont demandées par la LAF.

Ceci alors qu'ils auraient besoin d'appui juridique pour l'analyse des dossiers dans la phase contradictoire des clauses de contournement. Les tribunaux ont-ils été sollicités expressément sur cette procédure de LAF? Des SEA témoignent de l'absence, décourageante, de réponse et réaction, à leurs signalements au titre de l'article 40 du code de procédure pénale.

Nous n'oublions pas la réponse de la ministre à Cournon, face aux éleveurs qui ne comprennent pas l'indice airbus appliqué aux pertes de production d'herbe et aux Indemnités de Solidarité Nationale : les SEA sont invités par la DGPE à porter la bonne parole auprès des éleveurs alors qu'ils n'ont ni les arguments, ni les éléments de langage pour justifier les données produites par Airbus.

Face à ces incohérences, **FO** rappelle à la ministre qu'une grande majorité des agents Agriculture-Forêt sont issus des formations du MAASA. Malheureusement, les formations obligatoires imposées empêchent de nombreux agents d'accéder aux formations liées à leurs métiers ; sinon, il ne reste plus de temps pour faire leur travail quotidien, qui leur reste également obligatoire.

Enfin, nous avons une pensée pour nos collègues une nouvelle fois touchés par les incendies ou les inondations, dans leur vie personnelle, familiale ou professionnelle. Malgré les efforts de leurs directions, quel soutien concret leur a été apporté alors qu'en pleine période de congés, ils devaient faire face à leurs propres difficultés et absorber la surcharge de travail liée aux annonces hebdomadaires du gouvernement ?

Je vous remercie de votre attention.

L'équipe FO Agriculture



Être solidaires et avancer ensemble
Résister – Revendiquer – Reconquérir

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

